

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 3 novembre 2014, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire suppléant : Michel Paris

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant.

Le maire Maurice Chrétien est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 6 et 21 octobre 2014 tel que lus et présentés.

4- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers aux sièges no 1, no 2, no 3, no 4, no 5 et no 6 ont déposé leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2014-11-169

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 25\$** à la Fondation de l'École Le Mistral de Mont-Joli dans le cadre de l'Expo-Sciences 2015 qui se tiendra les 4 et 5 février 2015.

- DEMANDE DE DON

2014-11-170

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de \$50.00** à la Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski dans le cadre de leur levée de fonds qui a pour objectif le remplacement de l'équipement d'angiographie.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2014-11-171

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$65970.83 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE CONSTRUCTIONS JALBERT ET PELLETIER

2014-11-172

Considérant que le conseil municipal a autorisé l'achat de gravier tamisé 0 - ¾ (résolution no 2014-10-149) afin d'effectuer des travaux de rechargement de gravier sur le 3e Rang de Massé;

Considérant que ces travaux sont financés par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010-2013);

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$23234.84** (taxes incluses) à **Constructions Jalbert et Pelletier Inc.** pour la fourniture de 3090 tonnes de gravier tamisé 0 - ¾.

9- ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30-09-2014

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des états financiers comparatifs pour la période se terminant le 30 septembre 2014 à chacun des élus.

10- RAPPORT FINANCIER DU MAIRE

Selon l'article 955 du Code municipal, le maire suppléant dépose le rapport financier du maire.

11- ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-JEANNE D'ARC

2014-11-173

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc adopte le **plan d'action 2014-2015** présenté par le **Comité de Développement de Sainte-Jeanne d'Arc**.

12- RÉSOLUTION POUR OCTROI DE CONTRAT CONCERNANT LA PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIEURIE PRÉLIMINAIRE VISANT DES INFRASTRUCTURES D'EAUX USÉES

2014-11-174

Considérant que dans son courriel du 10 juin 2014, le MAMOT nous confirme son accord avec la nouvelle orientation prise par la Municipalité, soit celle d'aller de l'avant avec un projet de collecte, interception et assainissement des eaux usées seulement;

Considérant que la municipalité doit respecter les exigences prévues au programme d'aide financière PRIMEAU pour la réalisation d'un tel projet;

Considérant que les honoraires du présent contrat étant prévus à l'enveloppe de la TECQ 2010-2013 de la Municipalité, les documents d'appel d'offres

finaux devront avoir été approuvés par le MAMOT de façon à autoriser le paiement final du mandat lors de la séance du conseil du 1er décembre 2014;

Il est proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **mandate France Thibault, ing. Expert-conseil**, afin de préparer un devis d'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées selon les exigences du programme PRIMEAU, volet 1, le tout tel que décrit dans sa proposition d'honoraires du 23 octobre 2014 pour un **coût de \$5355 taxes en sus**. Cette dépense sera financée par les sommes provenant du retour de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013.

13- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

2014-11-175

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise les **travaux de rechargement de gravier** sur le Rang 3 Massé tel que décrit ci-dessous:

- Rang 3 Massé à partir de l'intersection de la rue Principale, sur une distance de 3.9 km, 3090 tonnes de gravier (206 voyages)

14- RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION SOUMISSION POUR PRODUITS PÉTROLIERS

2014-11-176

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 14 octobre dernier auprès de deux soumissionnaires concernant l'approvisionnement des produits pétroliers pour l'année 2015, soit diesel et huile à chauffage;

Considérant le résultat des soumissions suivant :

| <i>FOURNITURES</i> | <i>PRIX Pétroles BSL</i> | <i>PRIX Pétroles Chaleur</i> | <i>FOURNITURES</i> | <i>PRIX Pétroles BSL</i> | <i>PRIX Pétroles Chaleur</i> |
|---|--------------------------|------------------------------|---|--------------------------|------------------------------|
| <u>DIESEL CLAIR</u> <i>Prix /litre</i> <i>Prix rack du 23 octobre 2014</i> | .7970 | .7970 | <u>HUILE À CHAUFFAGE</u> <i>Prix / litre</i> <i>Prix rack du 23 octobre 2014</i> | .7870 | .7870 |
| <i>Taxes d'accise</i> | .0400 | .0400 | <i>Taxes d'accise</i> | 0 | 0 |
| <i>Taxes routières</i> | .1638 | .1638 | <i>Taxes routières</i> | 0 | 0 |
| <i>Marge de profit</i> | .0235 | .0239 | <i>Marge de profit</i> | .0235 | .0239 |
| <i>PRIX TOTAL AU LITRE POUR DIESEL</i> <i>Avant TPS et TVQ</i> | 1.0243 | 1.0247 | <i>PRIX TOTAL AU LITRE POUR HUILE À CHAUFFAGE</i> <i>Avant TPS et TVQ</i> | 0.8105 | 0.8109 |

Il est proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la soumission la plus basse conforme soit celle de Les Pétroles BSL s.e.c. concernant **l'approvisionnement des produits pétroliers** pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre **2015**, soit le diesel clair et l'huile à chauffage.

15- SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES, MATIÈRES RECYCLABLES ET MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2015

Cet item est reporté à la prochaine assemblée du conseil étant donné que des informations supplémentaires doivent être prises au préalable.

16- FIN DE PÉRIODE D'EMPLOI DE L'ADJOINT AU PRÉPOSÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE

2014-11-177

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **remercie M. Robin Bérubé, adjoint au préposé des travaux de voirie et mécanique** pour la saison 2014 et ce, en date du 24 octobre 2014.

17- ENGAGEMENT DES OPÉRATEURS DE MACHINERIE POUR L'HIVER 2014 - 2015

2014-11-178

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **retient les services de M. Francis Girard comme 1er opérateur de machinerie d'hiver et de M. Francis Pelletier, 2e opérateur de machinerie** pour la saison hivernale 2014-2015 selon les termes des contrats intervenus entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et les deux opérateurs. La date de début de travail à ce poste est fixée au 26 octobre 2014 pour M. Girard et au 23 novembre 2014 pour M. Pelletier. Le maire, ou maire suppléant, est autorisé à signer les dits contrats de travail pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

18- FIN DE PÉRIODE D'EMPLOI DE MME MARIE-JOSÉE LÉVESQUE EN TANT QUE RESPONSABLE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

19- ENTENTE DE SERVICE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION CONCERNANT LES SERVICES D'UN OPÉRATEUR QUALIFIÉ POUR LES TÂCHES D'OPÉRATION ET DE SUIVI DE NOTRE INSTALLATION DE SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2014-11-179

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc doit respecter l'article 44.0.2 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)* qui stipule que tout employeur doit s'assurer que toutes les personnes devant réaliser les tâches d'opération et de suivi du fonctionnement d'une installation de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, incluant le prélèvement d'échantillons, soient reconnues compétentes ou que leurs tâches soient effectuées sous la supervision d'une personne compétente;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Rédemption est en mesure de fournir à la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc les services d'une personne répondant aux exigences de qualification des opérateurs;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Michelle Clouâtre

ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une entente intermunicipale avec la Municipalité de La Rédemption concernant la fourniture de services d'un opérateur qualifié pour les tâches d'opération et de suivi de notre installation de système de traitement d'eau potable de la salle communautaire et ce, à compter de la date de signature de

l'entente en novembre 2014. Le maire ou maire suppléant et la directrice générale sont autorisés à signer la dite entente.

20) VARIA

A) SERVICE TÉLÉPHONIQUE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

2014-11-180

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un **contrat de service avec la compagnie TELUS pour une ligne d'accès téléphonique pour le garage municipal** et ce, pour une période de 36 mois. La directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires au besoin.

B) RÉSOLUTION D'APPUI AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE LA MITIS

2014-11-181

Considérant l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

Considérant que le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55 % (de 72 M\$ à 32 M\$);

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

Considérant que ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région;

Considérant que notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales, ni approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

En conséquence, il est proposé par Noëlla Ouellet, appuyé par Sylvain Paradis, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc:

Dénonce l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local;

Dénonce l'intention du gouvernement du Québec d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

Réaffirme le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;

Appuie le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 21h16 et se termine à 21h29.

22- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h29.

Michel Paris, maire suppléant

Louise Boivin, directrice générale